

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 03862

Numéro SIREN : 528 243 496

Nom ou dénomination : @COM.AGRION EXPERTISE COMPTABLE

Ce dépôt a été enregistré le 04/06/2019 sous le numéro de dépôt 4559

04 JUIN 2019

TUV (34)

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2019

Page 4

4559

Désignation de l'entreprise :		SAS @COM.AGRION EXPERTISE COMPTABLE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		1 2			
Adresse de l'entreprise		67 MONTEE DE SAINT MENET		13011 MARSEILLE		Durée de l'exercice précédent*		1 2	
Numéro SIRET*		5 2 8 2 4 3 4 9 6 0 0 0 1 5						Néant ☐ *	
				Exercice N clos le.		3 1 1 2 2 0 1 8		N-1	
				Brut		Amortissements, provisions		Net	
				1		2		3	
								Net	
								4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
Frais d'établissement *		AB		AC					
Frais de développement *		CX		CQ					
Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG		996			
Fonds commercial (I)		AH		AI		750 000		750 000	
Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM					
Terrains		AN		AO					
Constructions		AP		AQ					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS		15 432		3 698	
Autres immobilisations corporelles		AT		AU		40 238		32 033	
Immobilisations en cours		AV		AW					
Avances et acomptes		AX		AY					
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT					
Autres participations		CU		CV					
Créances rattachées à des participations		BB		BC					
Autres titres immobilisés		BD		BE					
Prêts		BF		BG					
Autres immobilisations financières*		BH		BI		3 695		3 695	
TOTAL (II)		BJ		BK		810 361		36 727	
								773 634	
								770 895	
Matières premières, approvisionnements		BL		BM					
En cours de production de biens		BN		BO					
En cours de production de services		BP		BQ					
Produits intermédiaires et finis		BR		BS					
Marchandises		BT		BU					
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW					
Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY		279 123		5 783	
Autres créances (3)		BZ		CA		47 968		273 339	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC				291 834	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE				47 968	
Disponibilités		CF		CG		197 817		43 530	
Charges constatées d'avance (3)*		CH		CI		3 572			
TOTAL (III)		CJ		CK		528 481		3 572	
								826	
								544 865	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW							
Primes de remboursement des obligations (V)		CM							
Ecart de conversion actif* (VI)		CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		IA		1 338 842		42 511	
								1 296 331	
								1 315 760	
Renvois : (1) Dont droit au bail				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		3 695	
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :		Stocks :				(3) Part à plus d'un an :	
								CR	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepal Group

* Des duplications concernant cette rubrique sont données dans le formulaire n° 2023

Attestation de présentation des comptes En Euros.

Agrion Expertise Comptable-Malea& Associés

Désignation de l'entreprise : SAS @COM.AGRION EXPERTISE COMPTABLE

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :30.000.....)	DA	30 000	30 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 000	3 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	232 240	137 237
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	28 682	95 002
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	293 922	265 240
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		9 712
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	615 634	683 935
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	10 606	23 374
	Dettes fiscales et sociales	DY	226 136	241 892
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	35 322	42 964
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	114 711	48 643
	TOTAL (IV)	EC	1 002 409	1 050 520
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 296 331	1 315 760
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	{ Ecart de réévaluation libre	ID		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 002 409	1 050 520
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS @COM.AGRION EXPERTISE COMPTABLE

Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	biens*	FD		FE		FF		
			FG	1 447 087	FH		FI	1 447 087	1 440 468
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 447 087	FK		FL	1 447 087	1 440 468	
	Production stockée*				FM				
	Production immobilisée*				FN				
	Subventions d'exploitation				FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	42 549	26 763		
	Autres produits (1) (11)				FQ	3 610	10		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 493 246	1 467 240
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	241 494	214 155
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	36 918	27 818
	Salaires et traitements*						FY	856 937	791 042
	Charges sociales (10)						FZ	301 197	284 296
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	5 016	5 362	
			- dotations aux provisions			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	5 783
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	7 319	1 760
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 454 663	1 338 667
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	38 583	128 573	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	9 314	11 585
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	9 314	11 585
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(9 314)	(11 585)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	29 268	116 988	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS @COM.AGRION EXPERTISE COMPTABLE

Néant ☐ *

										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA		1		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD		1		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	216			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	239			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	455			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(455)	1		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	132	21 986		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 493 246	1 467 241		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 464 564	1 372 239		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	28 682	95 002		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont	produits de locations immobilières								HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *								HP			
			- Crédit bail immobilier								HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées									IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées									IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)									HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)									RD			
	(9)	Dont transferts de charges									A1	27 067	6 144	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)									A2	103 141	93 561	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6	12 745	obligatoires	A9	90 396					
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N			
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES										216				
CESSION ACTIF										239				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N				
										Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Fonds commercial	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Disponibilités enEuros	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles	X
Montant des engagements financiers	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	768 471		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 441		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	41 018		
TOTAL	48 459		
Prêts, autres immobilisations financières	3 695		
TOTAL	3 695		
TOTAL GENERAL	820 624		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			768 471	768 471
TOTAL				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			7 441	7 441
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			41 018	41 018
TOTAL			48 459	48 459
Prêts, autres immobilisations financières			3 695	3 695
TOTAL			3 695	3 695
TOTAL GENERAL			820 624	820 624

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	18 471			18 471
TOTAL				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 608			2 608
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	28 650			28 650
TOTAL	31 258			31 258
TOTAL GENERAL	49 729			49 729

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	15 482				15 482
TOTAL	15 482				15 482
TOTAL GENERAL	15 482				15 482

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 695	3 695	
Clients douteux ou litigieux	5 508	5 508	
Autres créances clients	183 921	183 921	
Personnel et comptes rattachés	397	397	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 478	1 478	
Impôts sur les bénéfices	13 941	13 941	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 465	2 465	
Débiteurs divers	6 090	6 090	
Charges constatées d'avance	826	826	
TOTAL	218 321	218 321	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	61	61		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	20	20		
Fournisseurs et comptes rattachés	6 811	6 811		
Personnel et comptes rattachés	54 242	54 242		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35 569	35 569		
Taxe sur la valeur ajoutée	57 839	57 839		
Autres impôts taxes et assimilés	2 930	2 930		
Groupe et associés	615 634	615 634		
Autres dettes	24 500	24 500		
Produits constatés d'avance	48 643	48 643		
TOTAL	846 210	846 210		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	9 732			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts Sociales	100.0000	300			300

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Présentation de clientèle	750 000			750 000	
Total	750 000			750 000	

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée de vie limitée et à ce titre, ils ne sont pas amortis.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 et 5 ans
Matériel bureau, informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans
Agencements	Linéaire	10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	80 138
Total	80 138

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	826
Total	826
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	48 643
Total	48 643

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes financières divers :	150 000
- Cautions personnelles associés gérants	150 000
Total	150 000

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :	1 798
Intérêts des emprunts	1 798
Total (1)	1 798

Engagements reçus

Néant

Designation de l'entreprise : SAS @COM.AGRION EXPERTISE COMPTABLE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 67 MONTEE DE SAINT MENET		13011 MARSEILLE	
Durée de l'exercice précédent* 12		Néant ☐	
Numéro SIRET* 52824349600015			
		Exercice N clos le, 13/12/2018	
		N-1 13/12/2017	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement * AB		AC	
Frais de développement * CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires AF		AG	
Fonds commercial (1) AH		AI	
Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
Terrains AN		AO	
Constructions AP		AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS	
Autres immobilisations corporelles AT		AU	
Immobilisations en cours AV		AW	
Avances et acomptes AX		AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
Autres participations CU		CV	
Créances rattachées à des participations BB		BC	
Autres titres immobilisés BD		BE	
Prêts BF		BG	
Autres immobilisations financières* BH		BI	
TOTAL (II) BJ		BK	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
Matières premières, approvisionnements BL		BM	
En cours de production de biens BN		BO	
En cours de production de services BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis BR		BS	
Marchandises BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
Clients et comptes rattachés (3)* BX		BY	
Autres créances (3) BZ		CA	
Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités CF		CG	
Charges constatées d'avance (3)* CH		CI	
TOTAL (III) CJ		CK	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Désignation de l'entreprise : SAS @COM.AGRION EXPERTISE COMPTABLE

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :30 000.....)	DA	30 000	30 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 000	3 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	232 240	137 237
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	28 682	95 002
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	293 922	265 240
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		9 712
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	615 634	683 935
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	10 606	23 374
	Dettes fiscales et sociales	DY	226 136	241 892
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	35 322	42 964
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	114 711	48 643
	TOTAL (IV)	EC	1 002 409	1 050 520
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 296 331	1 315 760
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 002 409	1 050 520
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS @COM.AGRION EXPERTISE COMPTABLE

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF	
			FG	1 447 087	FH		FI	1 447 087
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 447 087	FK		FL	1 447 087	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	42 549	
	Autres produits (I) (11)					FQ	3 610	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 493 246
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	241 494
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	36 918
	Salaires et traitements*						FY	856 937
	Charges sociales (10)						FZ	301 197
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	}	- dotations aux amortissements*		GA	5 016	
				- dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	5 783	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)						GE	7 319
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 454 663
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	38 583
opérations et commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	9 314
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	9 314
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(9 314)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	29 268	
							116 988	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS @COM.AGRION EXPERTISE COMPTABLE

Néant ☐ *

										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA		1	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD		1	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	216		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	239		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	455		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(455)	1	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	132	21 986	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 493 246	1 467 241	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 464 564	1 372 239	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	28 682	95 002	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont { produits de locations immobilières								HY			
		{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG			
	(3)	Dont { - Crédit bail mobilier *								HP			
		{ - Crédit bail immobilier								HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1	27 067	6 144	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2	103 141	93 561	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6	12 745	obligatoires	A9	90 396				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N			
CHARGES EXCEPTIONNELLES										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
										216			
CESSION ACTIF										239			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Fonds commercial	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Disponibilités enEuros	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles	X
Montant des engagements financiers	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	768 471		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 441		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	41 018		
TOTAL	48 459		
Prêts, autres immobilisations financières	3 695		
TOTAL	3 695		
TOTAL GENERAL	820 624		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			768 471	768 471
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			7 441	7 441
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			41 018	41 018
TOTAL			48 459	48 459
Prêts, autres immobilisations financières			3 695	3 695
TOTAL			3 695	3 695
TOTAL GENERAL			820 624	820 624

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	18 471			18 471
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 608			2 608
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	28 650			28 650
TOTAL	31 258			31 258
TOTAL GENERAL	49 729			49 729

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	15 482				15 482
TOTAL	15 482				15 482
TOTAL GENERAL	15 482				15 482

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 695	3 695	
Clients douteux ou litigieux	5 508	5 508	
Autres créances clients	183 921	183 921	
Personnel et comptes rattachés	397	397	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 478	1 478	
Impôts sur les bénéfices	13 941	13 941	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 465	2 465	
Débiteurs divers	6 090	6 090	
Charges constatées d'avance	826	826	
TOTAL	218 321	218 321	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	61	61		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	20	20		
Fournisseurs et comptes rattachés	6 811	6 811		
Personnel et comptes rattachés	54 242	54 242		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35 569	35 569		
Taxe sur la valeur ajoutée	57 839	57 839		
Autres impôts taxes et assimilés	2 930	2 930		
Groupe et associés	615 634	615 634		
Autres dettes	24 500	24 500		
Produits constatés d'avance	48 643	48 643		
TOTAL	846 210	846 210		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	9 732			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts Sociales	100.0000	300			300

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Présentation de clientèle	750 000			750 000	
Total	750 000			750 000	

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée de vie limitée et à ce titre, ils ne sont pas amortis.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 et 5 ans
Matériel bureau, informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans
Agencements	Linéaire	10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	80 138
Total	80 138

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	826
Total	826
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	48 643
Total	48 643

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes financières divers :	150 000
- Cautions personnelles associés gérants	150 000
Total	150 000

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		1 798
Intérêts des emprunts	1 798	
Total (1)		1 798

Engagements reçus

Néant

@COM.AGRION EXPERTISE COMPTABLE
Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros
Siège social : 67 Montée de Saint Menet Parc de la Buzine Bât A, 13011
MARSEILLE
528243496 RCS MARSEILLE

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Exercice clos le 31 décembre 2018

Madame Marie-Claire PASTOUREAU, Présidente non associée de la société @COM.AGRION EXPERTISE COMPTABLE, a établi le présent rapport en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 447 087,00 euros.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 46 159 euros.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 0 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 241 494 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 36 918 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 856 937 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 301 197 euros.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 11 personnes.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 10 799 euros.

Le montant des autres charges s'élève à 7 319 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 1 454 663 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 38 583 euros.



Compte tenu d'un résultat financier de -9 314 euros, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 29 268 euros.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -455 euros,
- d'un impôt sur les sociétés de 132 euros,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 28 682,00 euros.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 296 331 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 28 681,95 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	28 681,95 euros
------------------------	-----------------

En totalité au compte "report à nouveau" créditeur, soit	28 681,95 euros.
--	------------------

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 293.922 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE DE DISTRIBUTION	DISTRIBUTION GLOBALE	ABATTEMENT 40 %
2015	60.000 euros	60.000 euros
2016	60.000 euros	60.000 euros
2017	60.000 euros	60.000 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

 .

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il convient de rappeler :

- Bail commercial conclu le 02 novembre 2010 à effet au 1^{er} janvier 2011 entre votre société et la SCI LA BUZINE dont Madame Michelle MALEA est gérante. Cette dernière a perçu à titre de loyer au cours de l'année 2018 la somme de 73.320 euros. Les charges locatives prises en charge ressortent à 263,71 euros et la taxe foncière prise en charge à 2.484 euros.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

REMUNERATION DE LA GERANCE

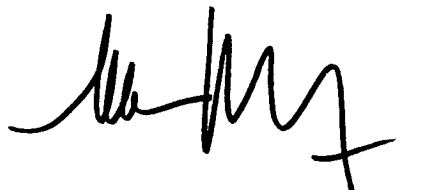
Nous vous demandons de bien vouloir approuver la rémunération et la prise en charge de cotisations des cogérants au titre de l'exercice 2018.

CONCLUSIONS

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Présidente quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les décisions que nous soumettons à votre vote.

Fait à MARSEILLE
Le 23/04/2019
La Présidente
Marie-Claire PASTOUREAU



@COM.AGRION EXPERTISE COMPTABLE
Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros
Siège social : 67 Montée de Saint Menet Parc de la Buzine Bât A, 13011
MARSEILLE
528243496 RCS MARSEILLE

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Exercice clos le 31 décembre 2018

Madame Marie-Claire PASTOUREAU, Présidente non associée de la société @COM.AGRION EXPERTISE COMPTABLE, a établi le présent rapport en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 447 087,00 euros.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 46 159 euros.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 0 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 241 494 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 36 918 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 856 937 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 301 197 euros.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 11 personnes.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 10 799 euros.

Le montant des autres charges s'élève à 7 319 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 1 454 663 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 38 583 euros.



Compte tenu d'un résultat financier de -9 314 euros, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 29 268 euros.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -455 euros,
- d'un impôt sur les sociétés de 132 euros,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 28 682,00 euros.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 296 331 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 28 681,95 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	28 681,95 euros
------------------------	-----------------

En totalité au compte "report à nouveau" créditeur, soit	28 681,95 euros.
--	------------------

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 293.922 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE DE DISTRIBUTION	DISTRIBUTION GLOBALE	ABATTEMENT 40 %
2015	60.000 euros	60.000 euros
2016	60.000 euros	60.000 euros
2017	60.000 euros	60.000 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.



CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il convient de rappeler :

- Bail commercial conclu le 02 novembre 2010 à effet au 1^{er} janvier 2011 entre votre société et la SCI LA BUZINE dont Madame Michelle MALEA est gérante. Cette dernière a perçu à titre de loyer au cours de l'année 2018 la somme de 73.320 euros. Les charges locatives prises en charge ressortent à 263,71 euros et la taxe foncière prise en charge à 2.484 euros.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

REMUNERATION DE LA GERANCE

Nous vous demandons de bien vouloir approuver la rémunération et la prise en charge de cotisations des cogérants au titre de l'exercice 2018.

CONCLUSIONS

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Présidente quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les décisions que nous soumettons à votre vote.

Fait à MARSEILLE
Le 23/04/2019
La Présidente
Marie-Claire PASTOUREAU



@COM.AGRION EXPERTISE COMPTABLE

Société par actions simplifiée

Au capital de 30 000 euros

Siège social : 67 Montée de Saint Menet Parc de la Buzine Bât A

13011 MARSEILLE

528243496 RCS MARSEILLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 09 MAI 2019
--

L'an deux mille dix-neuf,

Le 09 Mai,

A 15 heures,

La société @COM.EFIDEX, Société par actions simplifiée au capital de 44 186 euros, ayant son siège social 73 Rue de St Mandrier ZA La Milonne Parc de l'Arboretum Bât A2, 83140 SIX FOURS LES PLAGES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 332555713 RCS TOULON, Représentée par son Président Mme Marie-Claire PASTOUREAU,

Associée unique de la société @COM.AGRION EXPERTISE COMPTABLE,

En présence de Madame Marie-Claire PASTOUREAU, Présidente non associée de la Société,

La société EXPE RTEA AUDIT a été informée de cette décision.

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Madame Marie-Claire PASTOUREAU, Présidente non associée a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ainsi que son rapport.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018, ont été adressés à l'associée unique.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 et quitus à la Présidente,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation de la rémunération des cogérants,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.



En conséquence, elle donne à la gérance Mme MALEA, Mme PENELON et Mr GIRAUD pour la période du 01/01/2018 au 28/12/2018 et à Mme MALEA, Présidente pour la période du 28/12/2018 au 31/12/2018, quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique, sur proposition de la Présidente de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 28 682,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 28 681,95 euros

En totalité au compte "report à nouveau" créditeur, soit 28 681,95 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE DE DISTRIBUTION	DISTRIBUTION GLOBALE	ABATTEMENT 40 %
2015	60.000 euros	60.000 euros
2016	60.000 euros	60.000 euros
2017	60.000 euros	60.000 euros

TROISIEME DÉCISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention de la convention poursuivie au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associée unique non Présidente, savoir :

- Bail commercial conclu le 02 novembre 2010 à effet au 1^{er} janvier 2011 entre votre société et la SCI LA BUZINE dont Madame Michelle MALEA est gérante. Cette dernière a perçu à titre de loyer au cours de l'année 2018 la somme de 73.320 euros. Les charges locatives prises en charge ressortent à 263,71 euros et la taxe foncière prise en charge à 2.484 euros.

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique approuve les rémunérations perçues par les cogérants au titre de l'exercice écoulé, savoir :

* Michelle MALEA : 83 779 euros dont 3 779 euros de CSG déductible
Cotisations obligatoires : 32 910 euros
Cotisations facultatives : 4 248 euros

* Jean-Marc GIRAUD : 83 341 euros dont 3 341 euros de CSG déductible
Cotisations obligatoires : 28 767.4 euros
Cotisations facultatives : 4 248 euros

* Stéphanie PENELON : 83 407 euros dont 3 407 euros de CSG déductible
Cotisations obligatoires : 28 718.40 euros
Cotisations facultatives : 4 248 euros.

CINQUIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

@COM.EFIDEX
Mme Marie-Claire PASTOUREAU



@COM.AGRION EXPERTISE COMPTABLE
Société par actions simplifiée
Au capital de 30 000 euros
Siège social : 67 Montée de Saint Menet Parc de la Buzine Bât A
13011 MARSEILLE
528243496 RCS MARSEILLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 09 MAI 2019
--

L'an deux mille dix-neuf,
Le 09 Mai,
A 15 heures,

La société @COM.EFIDEX, Société par actions simplifiée au capital de 44 186 euros, ayant son siège social 73 Rue de St Mandrier ZA La Milonne Parc de l'Arboretum Bât A2, 83140 SIX FOURS LES PLAGES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 332555713 RCS TOULON, Représentée par son Président Mme Marie-Claire PASTOUREAU,

Associée unique de la société @COM.AGRION EXPERTISE COMPTABLE,

En présence de Madame Marie-Claire PASTOUREAU, Présidente non associée de la Société,

La société EXPERTEA AUDIT a été informée de cette décision.

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Madame Marie-Claire PASTOUREAU, Présidente non associée a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ainsi que son rapport.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018, ont été adressés à l'associée unique.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 et quitus à la Présidente,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation de la rémunération des cogérants,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.



En conséquence, elle donne à la gérance Mme MALEA, Mme PENELON et Mr GIRAUD pour la période du 01/01/2018 au 28/12/2018 et à Mme MALEA, Présidente pour la période du 28/12/2018 au 31/12/2018, quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique, sur proposition de la Présidente de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 28 682,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 28 681,95 euros

En totalité au compte "report à nouveau" créditeur, soit 28 681,95 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE DE DISTRIBUTION	DISTRIBUTION GLOBALE	ABATTEMENT 40 %
2015	60.000 euros	60.000 euros
2016	60.000 euros	60.000 euros
2017	60.000 euros	60.000 euros

TROISIEME DÉCISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention de la convention poursuivie au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associée unique non Présidente, savoir :

- Bail commercial conclu le 02 novembre 2010 à effet au 1^{er} janvier 2011 entre votre société et la SCI LA BUZINE dont Madame Michelle MALEA est gérante. Cette dernière a perçu à titre de loyer au cours de l'année 2018 la somme de 73.320 euros. Les charges locatives prises en charge ressortent à 263,71 euros et la taxe foncière prise en charge à 2.484 euros.

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique approuve les rémunérations perçues par les cogérants au titre de l'exercice écoulé, savoir :

* Michelle MALEA : 83 779 euros dont 3 779 euros de CSG déductible
Cotisations obligatoires : 32 910 euros
Cotisations facultatives : 4 248 euros



* Jean-Marc GIRAUD : 83 341 euros dont 3 341 euros de CSG déductible
Cotisations obligatoires : 28 767.4 euros
Cotisations facultatives : 4 248 euros

* Stéphanie PENELON : 83 407 euros dont 3 407 euros de CSG déductible
Cotisations obligatoires : 28 718.40 euros
Cotisations facultatives : 4 248 euros.

CINQUIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

@COM.EFIDEX
Mme Marie-Claire PASTOUREAU



@COM.AGRION EXPERTISE COMPTABLE
Société par actions simplifiée
Au capital de 30 000 euros
Siège social : 67 Montée de Saint Menet Parc de la Buzine Bât A
13011 MARSEILLE
528243496 RCS MARSEILLE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 09 MAI 2019

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique, sur proposition de la Présidente de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 28 681,95 euros de la manière suivante :

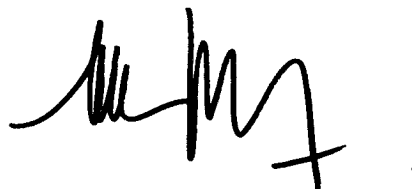
Bénéfice de l'exercice 28 681,95 euros

En totalité au compte "report à nouveau" créateur, soit 28 681,95 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE DE DISTRIBUTION	DISTRIBUTION GLOBALE	ABATTEMENT 40 %
2015	60.000 euros	60.000 euros
2016	60.000 euros	60.000 euros
2017	60.000 euros	60.000 euros

Certifié conforme
La Présidente



@COM.AGRION EXPERTISE COMPTABLE
Société par actions simplifiée
Au capital de 30 000 euros
Siège social : 67 Montée de Saint Menet Parc de la Buzine Bât A
13011 MARSEILLE
528243496 RCS MARSEILLE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 09 MAI 2019

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018
--

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique, sur proposition de la Présidente de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 28 681,95 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	28 681,95 euros
------------------------	-----------------

En totalité au compte "report à nouveau" créateur, soit	28 681,95 euros.
---	------------------

Conformément à la loi, l'associée unique rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE DE DISTRIBUTION	DISTRIBUTION GLOBALE	ABATTEMENT 40 %
2015	60.000 euros	60.000 euros
2016	60.000 euros	60.000 euros
2017	60.000 euros	60.000 euros

Certifié conforme
La Présidente

